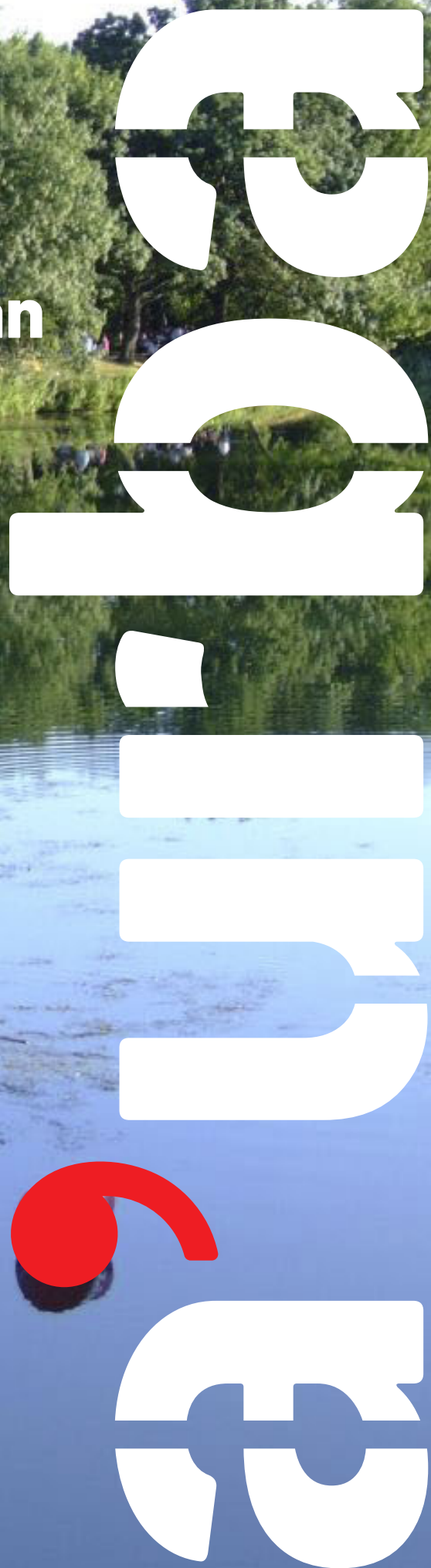


Entente Val de Charente-Océan

Retour de l'atelier citoyen
3 octobre 2019
Abbaye de Fontdouce
Saint-Brie-des-Bois



A chaque contexte géographique ou politique, des formes de coopérations entre les territoires se créent. Le besoin de mutualiser des moyens et des ressources, l'envie de s'unir pour avoir davantage de visibilité et peser dans la balance des décisions sont tout autant de motifs qui incitent les collectivités à se relier.

Signé au printemps 2018 entre les quatre agglomérations d'Angoulême, Cognac, Saintes et Royan, le protocole d'Entente Val de Charente-Océan vise à construire des axes de projet commun. En tant qu'association, l'Entente a pour objectif de développer cet espace de façon cohérente et concertée pour mettre en évidence les atouts de ce système territorial de 330 000 habitants au sein d'une région au périmètre renouvelé.

Un atelier citoyen, pourquoi?

Pour suggérer l'avenir et faire vivre les projets

L'agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine a été sollicitée pour accompagner le processus technique de création de l'Entente. Celui-ci demande une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes : des élus qui arbitrent et engagent, des techniciens qui devront mettre en œuvre et des citoyens qui feront vivre les projets.

Après une première phase technique qui a permis l'élaboration d'une série de cartographies d'enjeux de ce territoire XXL, vient l'heure de donner la parole aux habitants, pour dessiner des pistes de projets répondant à leurs attentes. Ces citoyens, se sont les membres des conseils de développement des quatre agglomérations. Qu'ils soient ici remerciés de leur mobilisation et d'avoir posé les premières pierres de ce processus naissant.



Une soirée pour travailler et échanger ©Natalia Pont

La soirée du 3 octobre

L'atelier a eu lieu le 3 octobre à 18 heures, à l'abbaye de Fontdouce, à Saint-Brie-des-Bois. Près de 30 acteurs se sont mobilisés pour travailler. Deux séquences de travail ont été organisées : un bureau des cartes mentales pour comprendre les pratiques quotidiennes et exceptionnelles et une séquence de mise en commun des envies et des projets. La présente note retrace les éléments tels qu'ils ont été travaillés et proposés.

Les pratiques de déplacement sur l'Entente

La première séquence de la rencontre vise à comprendre et analyser les motifs des déplacements sur ce territoire, testant ainsi de manière implicite la question de la réalité fonctionnelle de l'Entente : au-delà d'un accord politique, quels usages les habitants font-ils de cet espace ? Si les limites de l'exercice sont multiples (le nombre de participants, des profils de citoyens « éclairés » et impliqués dans la vie locale, etc.), il n'en reste pas moins des éléments communs qui peuvent être tout autant de signaux faibles dessinant des pistes de réflexions ou des postulats à faire valider.

Des déplacements du quotidien qui dessinent des sous-espaces

Les deux principales motivations de déplacement au quotidien sont liées aux activités professionnelles et aux achats. Ces deux « exigences » se retrouvent sur les quatre agglomérations. Au quotidien, l'accessibilité aux loisirs et à la culture est aussi présente, ainsi que des motivations sociales, qu'elles soient familiales ou associatives. Le profil des participants joue ici à plein. Mais au-delà de ces motivations, les flux dessinent une géographie relationnelle qui mérite une attention spéciale.

Les habitants des villes-centre ont des parcours sur des espaces peu étendus, facilitant les alternatives à la voiture solo (modes actifs, transports en commun). La présence et la proximité des services, des équipements et des commerces est une évidence.

En revanche, pour ceux qui vivent en dehors des cœurs d'agglomérations, les trajets sont souvent plus longs, sans alternative à la voiture. Ici, c'est le motif du déplacement qui fera varier la destination. Certains peuvent travailler à Angoulême et faire leurs courses à Cognac par exemple. Les conditions d'accessibilité à l'emploi, aux équipements commerciaux ou autres services font émerger des signes d'une multi appartenance territoriale : les habitants pratiquent un espace qui n'a pas de limites administratives.

À ce titre, et en analysant de près les résultats, deux espaces semblent se distinguer : un charentais (autour du binôme Cognac-Angoulême) et un charentais-maritime (autour de l'axe Saintes-Royan). On notera que pour les mobilités quotidiennes, Rochefort est plusieurs fois mentionné comme pôle structurant du territoire (principalement pour Saintes).

Motivation des déplacements :

- Activités professionnelles
- Achats
- Culture / loisirs
- Activités sociales

Disparité des mobilités quotidiennes entre :

- Les habitants des villes centres (parcours peu étendus et alternative à la voiture solo)
- Les habitants qui vivent en périphérie

Deux sous-espaces qui se dessinent :

- Charentais (Angoulême-Cognac)
- Charentais-maritime (Saintes-Royan)



Le bureau des cartes mentales ©Natalia Pont

Les déplacements à une plus large échelle qui esquissent un espace cohérent

Dans chacun des groupes, l'exercice a été compris de manière différente. Pour le premier, il était question d'identifier les motifs de déplacement entre les quatre agglomérations uniquement. Pour le deuxième, la géographie est étendue à un territoire « no limit ». Pour le dernier enfin, il est question d'une fréquence plus exceptionnelle de déplacements. Ce triple exercice est riche d'enseignements à plus d'un titre.

D'abord, parce que **les motivations des déplacements plus lointains ou plus exceptionnels concordent sur une motivation centrale qui tourne autour de la culture et des festivals**. À un rythme d'une à deux fois par an, ces déplacements renseignent sur l'appétence des habitants, mais aussi sur la diversité et la multiplicité de l'offre locale. À une autre échelle, et pour de motifs similaires, Paris, Poitiers ou Bordeaux sont mentionnés comme destination de loisirs. Ces déplacements de plus grande distance (ou exceptionnels) sont aussi liés à des motivations familiales ou associatives. Au-delà du profil particulièrement impliqué des participants, **le maillage du tissu associatif de l'Entente semble être un second point qui semble donner de la cohésion au territoire**. Le troisième motif mentionné est la question de l'accès à la santé. La complémentarité des agglomérations doit être mise en évidence sur ce thème et peut-être plus globalement sur **la question de l'égalité d'accès aux équipements structurants**.

Ensuite, parce que sur l'ensemble des cartes, c'est la voiture comme principal moyen de locomotion qui est présente. Si le train semblerait une alternative crédible, les conditions actuelles de fiabilité des horaires, de fréquence ou même de sécurité est un frein. « *Si on veut circuler entre-nous, il faut qu'on nous le permette !* »

Enfin, parce que si des liens vers la côte (Royan, La Rochelle et Médoc), vers les grands pôles de Bordeaux ou Poitiers mais aussi – et surtout – Paris sont fortes, **les relations avec les territoires de l'Est sont absentes**. Les habitants du Val de Charente-Océan n'ont pas ou très peu de relations avec le Limousin ou la Dordogne.

Un espace de flux :

- Inscrit dans l'espace néo-aquitain (relations Bordeaux et Poitiers)
- Connexions à Paris
- Semble « tourner le dos » aux territoires de l'Est (Limousin, Dordogne)

Un espace structuré par les déplacements :

- Liés à la culture et aux festivals
- Liés aux activités associatives
- Liés à l'accès aux soins

L'état actuel de l'offre ferroviaire constitue un frein aux déplacements autres que par voiture.



Des groupes de travail en pleine effervescence ©Natalia Pont

Trois projets qui émergent

La seconde séquence de la soirée est un travail collectif. Trois groupes sont constitués. L'identification, dans un premier temps, des points communs et des différences entre les quatre territoires permet aux participants de choisir un sujet support de projets. Ils sont retranscrits ici.

La forme de l'eau

L'eau, bien commun, est aussi un élément identitaire du territoire Val de Charente-Océan, comme l'indiquent les éléments composant le nom de l'Entente. Le projet retenu est donc « la forme de l'eau ».

Les autres titres proposés, « make Charente great again » ou « retrouver l'eau dans ses usages et ses potentiels » révèlent le souhait de **valoriser l'eau dans ses fonctions et usages**, non seulement en remettant à l'ordre du jour des activités passées, voire traditionnelles, mais aussi en ancrant clairement les actions dans les enjeux de la transition écologique (lutter contre la dégradation de cette ressource vitale) et de l'innovation.

L'objectif de ce projet est donc de **retrouver et développer les usages et les potentiels de l'eau dans leur diversité** : navigabilité (batellerie), production d'énergie (ferme flottante avec panneaux solaires, réutilisation des très nombreux moulins), biodiversité (lutte contre les pesticides, qualité de l'eau), tourisme et loisirs... et, point essentiel, enrichis par la recherche, l'université, la formation, l'expérimentation. Ainsi, le fil rouge de ce projet est-il de croiser la recherche scientifique avec la « reprise en main » de l'eau comme ressource – dans les différentes acceptions du mot – et dans la pluralité de ses usages.

L'objectif est de retrouver et de développer les usages et les potentiels de l'eau dans leur diversité.

Par conséquent, **les acteurs à impliquer sont nombreux et diversifiés** : agriculteurs, acteurs de la batellerie d'aujourd'hui, scientifiques/biologistes, ingénieurs, formateurs/enseignants/universitaires, habitants/citoyens, jeunesse, acteurs publics comme les établissements publics de bassin.... Il s'agit donc un projet écosystémique aux deux sens du terme : écologie/biologie et écosystème d'acteurs.

La question du pilotage paraît plus complexe. Si les participants partagent la nécessité d'avoir un « avocat de la cause », c'est-à-dire un portage politique indispensable pour fédérer les énergies, **la répartition des compétences entre acteurs publics et la diversité des parties prenantes impliqueront une gouvernance ambitieuse.**

Aucune hésitation en revanche concernant le démarrage de ce projet : c'est maintenant !



EXPRESSION LIBRE DES PARTICIPANTS À PARTIR D'IMAGES CHOISIES EN DÉBUT DE SÉANCE

L'eau, une « marque de fabrique » pour un développement vertueux

Qu'elle soit fluviale ou maritime, l'eau est considérée comme un élément à préserver, mais aussi de nature à fédérer : **une «marque de fabrique» pour un développement vertueux.**

Le projet proposé par le groupe fait donc de **l'eau le fil conducteur d'une exigence environnementale de qualité, et d'un support économique renouvelé** : pour l'ensemble du territoire de l'Entente, il s'agit d'en faire la trame d'un projet de protection et mise en valeur de la nature, de tourisme (en veillant à ne pas opposer le littoral et les terres), mais aussi de qualité de la ressource en eau potable pour tous et d'activités économiques durables (agricoles notamment).

L'eau est le fil conducteur d'une exigence environnementale de qualité, et d'un support économique renouvelé.

Cela passera par divers types d'actions d'ores et déjà imaginées : de la sensibilisation à l'éducation, en passant l'accompagnement des acteurs économiques (déjà installés, jeunes sortant d'études, ou nouveaux arrivants), mais aussi une approche réglementaire et de contrôle (appui sur la loi Natura2000 et suivi de l'application) par exemple. Des actions symboliques ne sont pas exclues (en continuité de la suppression des douches de plage réalisée à l'été 2019, pour économiser l'eau douce).

La gouvernance de ces projets est à inventer. Si les conseils de développement représentés considèrent qu'ils pourraient piloter ensemble le volet sensibilisation et relayer le sujet auprès des citoyens, un soutien appuyé de l'Entente (pilotage politique, soutien administratif, etc.) et un large panel « d'alliés » ou partenaires à convaincre sera à consolider : EPTB (SAGE), viticulteurs et céréaliers, industriels, citoyens et touristes, enfants, etc. Ils sont prêts à enclencher le démarrage dès les prochaines semaines.



EXPRESSION LIBRE DES PARTICIPANTS À PARTIR D'IMAGES CHOISIES EN DÉBUT DE SÉANCE

Créer une filière d'excellence liée à l'enseignement et à la transition agricole et énergétique

La transition écologique est au cœur des enjeux d'avenir des territoires du Val de Charente-Océan. Cela concerne tout particulièrement les territoires agricoles. Cette transition doit être saisie non comme une contrainte mais plutôt comme **une opportunité pour développer les territoires autour de savoir-faire spécifiques** qui concernent à la fois la gestion économe de la ressource eau, l'utilisation majoritaire d'énergies renouvelables et le développement de pratiques agricoles diversifiées et durables.

Pour cela, il est proposé de **mettre en place un travail en réseau, sous la logique du cluster**, en associant des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, des associations, des producteurs, des habitants/consommateurs et des associations, sur l'ensemble du territoire de Val de Charente-Océan. Il s'agit d'apprendre les uns des autres, d'expérimenter et de répliquer les bonnes pratiques, de « s'alimenter » mutuellement en « ressources ».

Il s'agit d'apprendre les uns des autres, d'expérimenter et de répliquer les bonnes pratiques, de « s'alimenter » mutuellement en « ressources »

Un écosystème doit ainsi être progressivement constitué : les filières de formation et de recherche attirent des étudiants et des chercheurs, qui peuvent à leur tour intéresser les entreprises et les producteurs agricoles ayant besoin des nouveaux diplômés...

Pour lancer la démarche, ce sont avant tous les acteurs publics qu'il faut mobiliser : associer dans un premier temps la Région Nouvelle-Aquitaine, incontournable pour ses compétences sur les questions de développement économique et sur l'enseignement, l'État (notamment à travers le Ministère de la Transition écologique et solidaire), les chambres consulaires et les quatre agglomérations pour leur proximité au terrain. En revanche, aucun pilote n'a été identifié parmi ces acteurs.



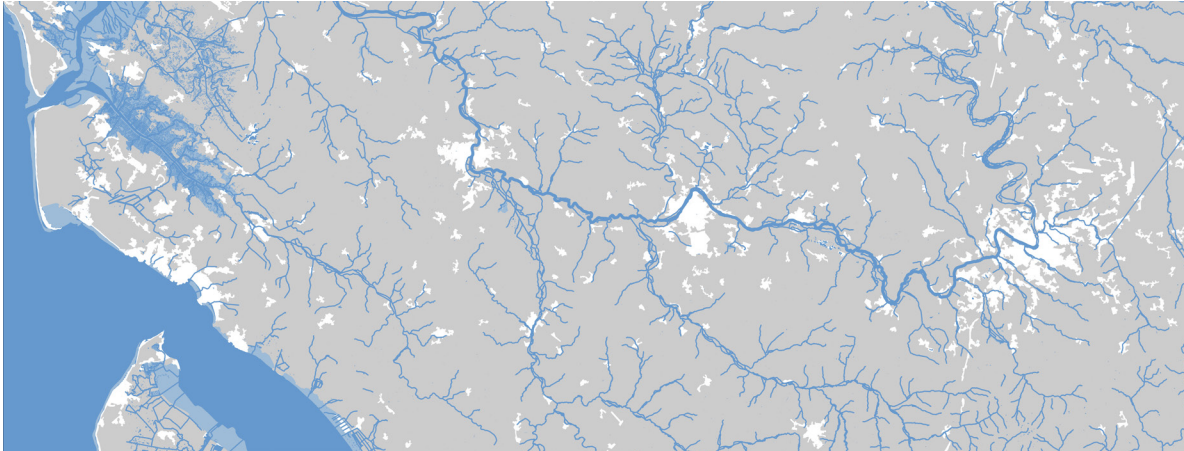
EXPRESSION LIBRE DES PARTICIPANTS À PARTIR D'IMAGES CHOISIES EN DÉBUT DE SÉANCE



©Natalia Pont

Conclusion

L'eau, un bien commun au cœur des projets à développer



Océan, estuaire, marais, fleuves, rivières et ruisseaux. Le Val de Charente-Océan, un territoire d'eaux... / sources : BD Topo, traitement a'urba, 2019

La soirée du 3 octobre avait le double objectif de comprendre la manière dont les habitants vivent ce territoire et d'esquisser des pistes de projets répondant à leurs envies.

Le territoire de Val de Charente-Océan est un espace de flux.

Les participants l'ont démontré dès la première séquence : les relations entre les agglomérations sont fortes, qu'elles soient mues par des aspirations culturelles, sociales (relations familiales et associatives) ou d'accès aux équipements. À ce titre, des solutions alternatives à la voiture solo doivent être développées.

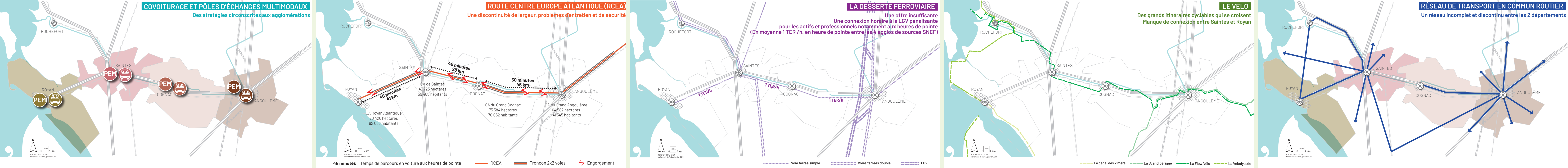
En cela, **la volonté des élus à se regrouper au sein d'une Entente territoriale pour peser dans l'espace régional entre en résonance avec les pratiques des habitants.** En identifiant des relations avec les territoires plus lointains, le Val de Charente-Océan montre aussi son ancrage dans sa réalité régionale et nationale.

Un socle de projet commun ? L' eau.

Si ce territoire fait sens d'un point de vue politique et fonctionnel, son existence prend encore plus de poids à l'heure d'esquisser des projets.

À travers les trois propositions, un élément commun, l'eau. Si les participants se sont interrogés sur la nature de cette eau (la Charente et ses affluents, l'océan, les autres fleuves comme la Gironde et la Seudre), la dimension structurante de l'eau, ses atouts et potentiels oubliés ou insuffisamment valorisés, ses enjeux environnementaux, les dimensions symboliques associées (lien physique, mouvement, pérennité), et son potentiel économique et scientifique en font **un enjeu majeur pour la structuration culturelle, économique et politique du territoire.**

L'Entente Val de Charente-Océan doit se mobiliser autour de cet atout essentiel, s'appuyer sur les acteurs déjà mobilisés et ceux prêts à s'engager et **proposer une forme nouvelle de gouvernance partagée pour la préservation et la valorisation de cette ressource** précieuse et fragile qui dessine depuis toujours un lien symbolique sur cette terre de passage et de brassage.



ENTENTE VAL DE CHARENTE OCÉAN

POUR DES MOBILITÉS PLUS FLUIDES ET PERFORMANTES

BASSIN D'INTERMODALITÉ VIENNE/CHARENTE
À l'échelle des bassins d'intermodalité de Nouvelle-Aquitaine, le syndicat mettra en place des actions concrètes : optimisation de l'ensemble des offres de transport en une seule, simplifiée, lisible et attractive au sein du plan « Mobilités 2030/50 » ; couverture des domaines afin d'encourager l'innovation privée et publique dans le secteur des transports ; harmonisation et promotion des titres combinés ; accords tarifaires entre différents modes de transports.

LE FERROVIAIRE
Améliorer le cadencement et l'ampplitude horaire et maintenir les dessertes.
La gare LGV d'Angoulême est le point de connexion du territoire de l'Entente vers Paris et Bordeaux. Pour jouer pleinement son rôle, il est nécessaire de garantir la coordination horaire avec les TER sur l'axe est-ouest pour fluidifier la mobilité professionnelle.
Les connexions vers l'agglomération de Limoges et la Métropole de Bordeaux sont à améliorer sur les voies conventionnelles : entretien des voies, réflexions sur le matériel roulant, etc.

POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX
Elaborer un cahier des charges commun pour les pôles d'échanges multimodaux : billettique commune, informations aux voyageurs, espaces d'attente, services aux cyclistes, recharges de véhicules électriques, etc.
Ce cahier des charges fera l'objet d'une concertation étroite avec le syndicat de mobilité Nouvelle-Aquitaine sur le bassin d'intermodalité Vienne / Charente.
Ordonner des Pôles d'Echanges Multimodaux pour équilibrer le territoire de l'Entente en équipements d'intermodalité.

COVOITURAGE
Mettre en cohérence la conception des aires de covoiturage dans le cadre d'une stratégie globale : aménagements et services dans les aires prévues, signalétique commune, informations aux usagers, mise en relation des usagers, macarons véhicules. (Sources : « les mouettes », CDI6)
Projeter ou envisager de nouvelles aires de covoiturage pour équilibrer le territoire de l'Entente et répondre aux attentes des usagers.

ROUTE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE (RCEA)
Améliorer la voie par des dédoublements et/ou une mise en conditions de sécurité renforcée.
Améliorer l'accessibilité au territoire depuis l'autoroute A10 par la création d'un nouvel échangeur à proximité de la RD150.

FLUVIAL
Elargir l'ampplitude horaire de fonctionnement du service du bac entre Royan et Le Verdon (notamment en soirée et hors saison).
Envisager une liaison fluviale durable entre l'agglomération de Royan-Atlantique et la Métropole de Bordeaux desservant potentiellement les principales villes le long de l'estuaire de la Gironde (Pauillac et Blaye).

APPROCHE PAYSAGERE
Mettre en valeur la diversité des paysages le long des principaux axes de transport (route et fer) afin de renforcer l'attractivité du territoire.

Autoroute 2x2 voies

Nationale 2x2 voies

Voie principale

LGV

Voie ferrée

Gare

Halte ferroviaire

Aéroport civil / militaire

Équipement sportif et de loisirs

Zone d'activité industrielle et commerciale

Zone urbaine

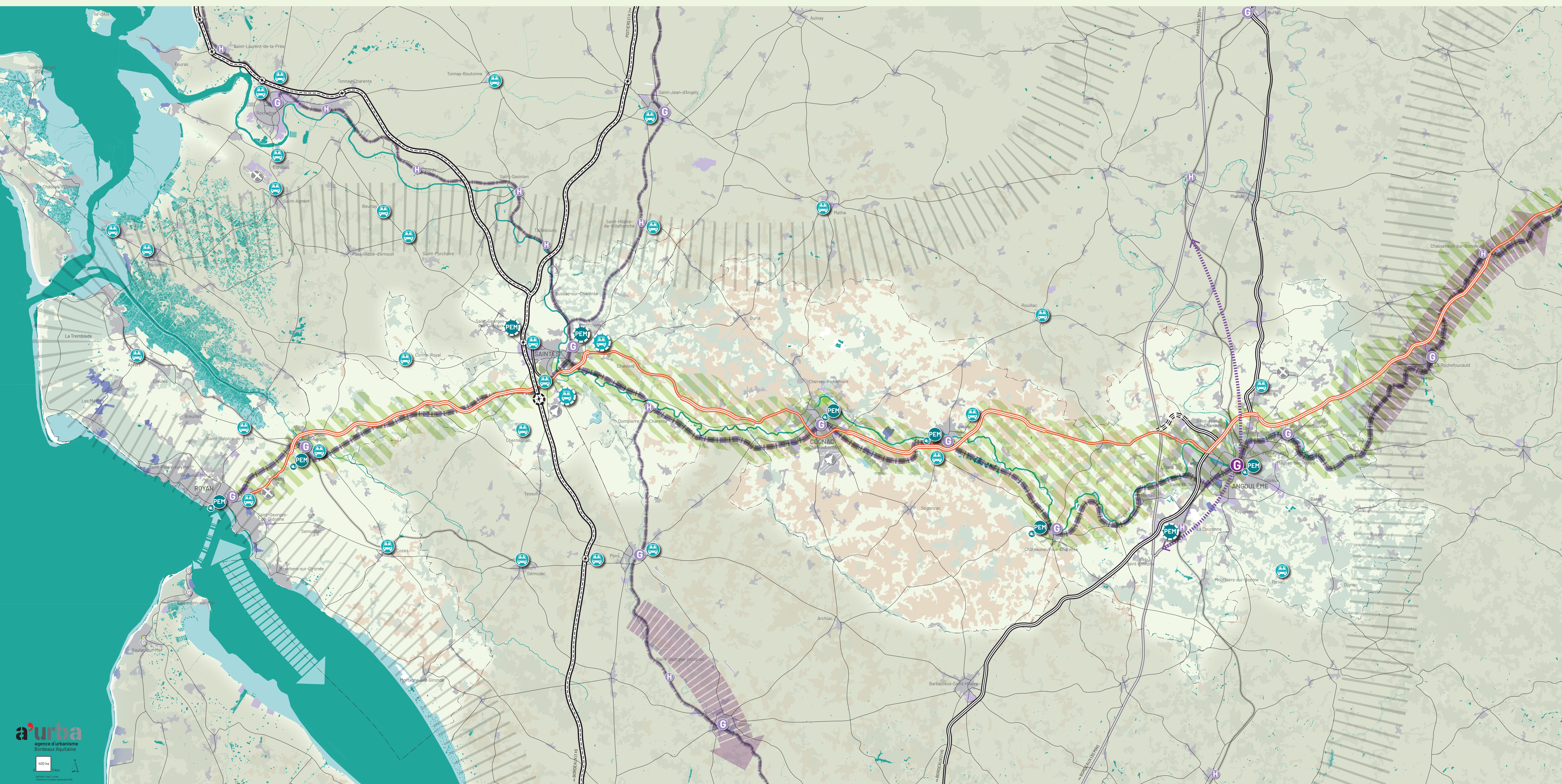
Forêt

Agriculture permanente (dont viticulture)

Zone d'agriculture hétérogène, lande, prairie, pâturage, terre arable

Zone humide

Hydrographie





POUR DES RESSOURCES
PATRIMONIALES RÉVÉLÉES
ET ATTRACTIVES

